

## Superviseur, Santé et sécurité au travail, Iqaluit

(emploi non traditionnel)

S 19/04 NU

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a pour vision l'élimination des maladies et des blessures professionnelles. Notre mission est de promouvoir la santé et la sécurité au travail tout en offrant un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés. Nous adhérons à des valeurs – le respect, l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, la culture de la sécurité, l'excellence et une saine intendance en milieu de travail.

Le superviseur, Santé et sécurité au travail, fournit des services aux employeurs, aux travailleurs et au public. Il est nommé en vertu des lois en vigueur en tant qu'agent de la sécurité et inspecteur des mines (inspecteur de la sécurité). Conformément aux *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines*, aux *Lois sur l'usage des explosifs et aux Lois sur la sécurité*, ainsi qu'aux règlements afférents, des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et du Nunavut (les lois et règlements), le titulaire de ce poste fait la promotion de la mission, de la vision et des valeurs de la CSTIT.

Ce poste relevant de l'inspecteur en chef/agent de la sécurité (chef) se trouve à Iqaluit. Par l'éducation, la collaboration et l'application des lois et règlements, et sous la direction du chef, le superviseur de la santé et de la sécurité au travail aide les intervenants à assurer leur conformité. Il supervise l'équipe responsable de la prévention aux T.N.-O. et au Nunavut, et il veille à la prestation de services de première ligne fiables et rapides aux employeurs et aux travailleurs.

Nous sommes à la recherche d'un professionnel de la sécurité doté de compétences avérées en gestion et en leadership ainsi que d'une expertise des lois et règlements en matière de sécurité, des normes de l'industrie, d'autres lois, codes et règlements connexes, d'une aptitude pour appliquer ceux-ci ainsi que d'une maîtrise des principes et procédures d'enquête. Le titulaire du poste doit posséder une connaissance et une compréhension approfondies des systèmes de gestion de la sécurité, des processus de vérification et d'inspection et d'autres notions diverses dans les domaines de la santé et de la sécurité. Il s'agit d'un poste de supervision obligeant son titulaire à se déplacer fréquemment.

Le poste exige l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'un établissement reconnu en santé et en sécurité au travail, ou l'équivalent, et une désignation à titre de professionnel en sécurité agréé du Canada (PSAC) OU un diplôme en génie ou en sciences appliquées et un titre d'ingénieur professionnel (ing.), ainsi qu'une expérience progressive et pertinente d'au moins 5 ans dans un domaine lié à la SST ou à l'exploration minière, combinée avec une récente expérience progressive d'au moins cinq ans en supervision. La possession d'un permis de conduire valide (classe 5) est requise.

L'échelle salariale est de 55,76\$ à 66,61\$ l'heure (environ 108 732\$ à 129 889,50 \$ par année), plus une indemnité de vie dans le Nord de 18 205\$. **Une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise pour ce poste.**

Date de clôture : **ouvert jusqu'à rempli**

Si ce poste correspond à vos compétences et vos aspirations, veuillez envoyer votre curriculum vitae par courriel, en citant le concours, à [careers@wscc.nt.ca](mailto:careers@wscc.nt.ca).

*Vous devez clairement indiquer votre admissibilité au privilège de faire l'objet d'une attention prioritaire en vertu de la Politique d'action positive. La CSTIT est un milieu de travail inclusif. Si vous avez une incapacité et avez besoin de soutien ou de mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche, nous vous encourageons à décrire ces besoins lorsque nous communiquerons avec vous pour une entrevue. Il est possible que nous utilisions ce concours afin de pourvoir d'autres postes vacants semblables au cours des six prochains mois. La capacité à communiquer dans une langue officielle du Nunavut, en plus de l'anglais, est un atout.*

## sécurité et soins

sécurité et soins